Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

6211-08-009

Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers

Le 17 octobre 2013

Madame Renée Poliquin Coordonnatrice du secrétariat de la commission Bureau d'audience publique sur l'environnement Édifice Lomer-Gouin 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet d'exploitation d'un gisement d'apatite par Mine Arnaud – Réponse à la question de la commission

Madame,

En lien avec le document DQ32.2, daté du 16 octobre 2013, voici les réponses aux questions suivantes :

Dans votre réponse à la question 3, de la série de questions contenue dans le document DQ32.1, vous indiquez que le MDDEFP a émis à la mine Canadian Malartic 36 avis de non-conformité pour des dépassements des normes de bruit. Pourtant, l'évaluation du climat sonore projeté présentée dans l'étude d'impact sonore du projet minier aurifère Canadian Malartic prévoyait que la contribution sonore des activités de la future mine aux résidences avoisinantes respecterait les critères prescrits par la Note d'instructions 98-01 (www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Mines Malartic/documents/PR8.9.pdf).

La commission cherche à comprendre les raisons de ces dépassements. Qu'est-ce qui explique que les simulations sonores de ce projet n'aient pas permis de déterminer les intensités du climat sonore qui sont maintenant rencontrées ?

Ces éléments font partie de l'enquête portant sur la minière Canadian Malartic. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous transmettre ces renseignements.

Laurence Grandmont Analyste

Michel Duquette Chargé de projet

Édifice Marie-Guyart, 6° étage 675, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5V2 Téléphone: 418 521-3933 Télécopieur: 418 644-8222 Internet: www.mddefp.gouv.gc.ca